

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017 A 19 H 00**

L'an deux mil dix-sept, le jeudi dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cornillon-Confoux, régulièrement convoqué le treize octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GAGNON.

Présents : Daniel GAGNON - Francisque TEYSSIER - Annick de MONTANDON - Martine BUENO-GELEY - Jacqueline HERVY-BALAND - Hélène PHILIP DE PARSCAU - Marc RUMELLO - André GRAVIER - Georges LOUVARD

Excusés : Annie QUERTAINMONT (procuration à Georges LOUVARD), Antoine COLOMB (procuration à Daniel GAGNON) Audrey SEVAT (procuration à Annick de MONTANDON), Jean-Yves MEYERE, Sophie PIEL, Amaury de JESSE

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Martine BUENO-GELEY est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2017**

Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2017-40

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est recruté à compter du 1^{er} novembre 2017, par voie de mutation, un agent au grade de rédacteur, catégorie B, titulaire à temps complet. Cet agent remplacera un agent de même catégorie quittant la collectivité le 1^{er} décembre 2017.

Il est nécessaire de créer un poste de « rédacteur » pour permettre la transition et de modifier en conséquence, le tableau des effectifs approuvé par délibération n° 2017-03 du 16 mars 2017 comme suit :

- Filière : *Administrative*
 - Cadre d'emploi : Rédacteur Territorial
 - Catégorie : B
 - Grade : Rédacteur
 - effectif au 21 mars 2017 : 1 poste à temps complet
 - **Nouvel effectif à compter du 1^{er} novembre 2017 : 2 postes à temps complet**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste de rédacteur – catégorie B et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité, à compter du 1^{er} novembre 2017.

4. DECISIONS DU MAIRE

Marché de Travaux Construction d'une salle polyvalente Maison des Associations	
N° 61/2017	« Lot 2a : Charpente Bois » attribué à SARL MOREL & ASSOCIES - 13400 AUBAGNE pour un prix global et forfaitaire de 35 000,00 € HT
62/2017	« Lot 2b : CHARPENTE ZINC » attribué à la SARL J. MOREL & ASSOCIES - 13400 AUBAGNE pour un prix global et forfaitaire égal à 50 000,00 € HT
63/2017	« Lot 3 : ETANCHEITE » attribué à la SARL SME « Société Moderne d'Etanchéité » - 13014 MARSEILLE pour un prix global et forfaitaire de 36 325,00 € HT
64/2017	« Lot 4 : CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS » attribué à la EURL PPB-84170 MONTEUX pour un prix global et forfaitaire de 30 160,00 € HT.
65/2017	« Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS ET MURS » attribué à la société A.R.T. des Sols – 84250 LE THOR, pour un prix global et forfaitaire de 61 116,66 € HT
66/2017	« LOT 8 : PEINTURE » attribué à la SARL Provençale de Peinture – 13140 MIRAMAS pour un prix global et forfaitaire de 9 265,00 € HT
67/2017	« LOT 12 : MUR D'ESCALADE » attribué à la Société PYRAMIDE - 91070 BONDOUFLE pour un prix global et forfaitaire de 23 134,65 € HT
68/2017	« Lot 9 : COURANT FORT / COURANT FAIBLE / SSI » attribué à la SARL SONTEC - 13700 MARIGNANE pour un prix global et forfaitaire de 66 865,30 € HT
69/2017	Préemption parcelle cadastrée B n° 974 sise Camp Long au prix de 10 000 €
70/2017	Demande de subvention au Conseil Départemental des BdR pour l'Acquisition de la parcelle n° 974 section B Camp Long, au titre des acquisitions de réserves foncières de moins de 100 hectares situées en zone naturelle, selon le plan de financement suivant : <ul style="list-style-type: none">- Montant du projet H.T. à 100% 10 000,00 €- Conseil Départemental à 60% 6 000,00 €- Mairie – Autofinancement à 40% 4 000,00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15 minutes.